Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_017-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme LEMAITRE Julie a donné procuration à Mme HERNOT Martine
Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme LE MEUR Sandra
(dès son départ à 18h50 et jusqu'à son retour à 19h55 – question n°2026-002 à la question n°2026-007)

Secrétaire de séance : Mme MARC Claudine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)
et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-017
Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS (ANIMATEURS CONTRACTUELS) POUR LES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ 2026.

Pour permettre aux accueils de loisirs organisés en juillet et août 2026 de fonctionner, il est nécessaire de recruter des animateurs contractuels.

A l'heure actuelle, les effectifs attendus sur les centres ne sont pas encore connus.

Aussi, il est suggéré, comme chaque année, de prévoir une marge de sécurité en ajoutant deux postes complémentaires pour chaque période, afin de permettre à la collectivité de répondre aux obligations de la réglementation en vigueur en matière d'accueil collectif de mineurs.

Il est ainsi proposé de créer les postes suivants :

- **Du 6 juillet au 02 août 2026 pour les « 3-12 ans »** :
  3 animateurs stagiaires, en cours de formation BAFA
  8 animateurs diplômés du BAFA ou équivalent,
  2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité)

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_017-DE

- **Du 3 août au 31 août 2026 pour les « 3-12 ans »** :
  4 animateurs stagiaire, en cours de formation BAFA
  7 animateurs diplômés du BAFA ou équivalent,
  2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité)

- **Du 29 juin au 5 juillet 2026 pour « l'accueil jeunes 11-17 ans »** :
  1 animateurs diplômé du BAFA (ou équivalent)
  2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne sera pourvu qu'en cas de nécessité)

- **Du 6 juillet au 02 août 2026 pour « l'accueil jeunes 11-17 ans »** :
  5 animateurs diplômés du BAFA (ou équivalent)
  2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité)

- **Du 3 août au 31 août 2026 pour « l'accueil jeunes 11-17 ans »**
  4 animateurs diplômés du BAFA (ou équivalent)
  2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité).

Les agents contractuels seront recrutés sur le fondement du nouvel article L.332-23-2° du Code de la Fonction Publique (accroissement saisonnier d'activité).

Les agents disposeront de contrats de travail qui débuteront dès le mois de mars 2026 (notamment pour travailler à la préparation des accueils de loisirs d'été). Les temps de travail des animateurs contractuels seront établis conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2017 (n° 2017. 041).

La rémunération des agents contractuels recrutés (diplômés BAFA et stagiaires BAFA) sera basée sur l'indice brut 367 - indice majoré 366.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 26 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la création des postes d'animateurs contractuels pour l'été 2026 dans les conditions énoncées ci-dessus,**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.**

A Trégueux, le 06 février 2026

La secrétaire de séance,

Mme MARC Claudine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine